



Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE
Tél. : 03 29 86 05 97
Site Internet : <http://www.thierville.fr>
E-mail : thierville55@wanadoo.fr

THIERVILLE, le 16 Août 2019

ARRETE N° B 2203

Le Maire de THIERVILLE-sur-MEUSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux engagés par le Département de la Meuse concernant la réalisation du décaissement et de l'enrobé sur l'avenue Pierre Goubet Jean Van Heeghe à THIERVILLE,

Vu la nécessité de fermer l'avenue Pierre Goubet Jean Van Heeghe à la circulation de tous véhicules pour permettre à l'entreprise EUROVIA d'effectuer les travaux en toute sécurité,

Vu le sens unique actuel de circulation de la rue Jean Jaurès s'effectuant sens descendant vers l'avenue du 150^{ème} R.I.,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le sens unique de circulation de la rue Jean Jaurès sera **en double sens provisoirement** le temps des travaux.

ARTICLE 2 :

La **vitesse** rue Jean Jaurès sera réglementée à **15 Km/h, dans les 2 sens de circulation.**

ARTICLE 3 :

Cette réglementation provisoire sera applicable à compter du **Lundi 19 jusqu'au Vendredi 23 Août 2019, et prolongation éventuelle selon la météo jusqu'au Mardi 27 Août 2019**, soit pendant la durée des travaux de décaissement et de l'enrobé sur l'avenue Pierre Goubet Jean Van Heeghe par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 4 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Mairie et l'Entreprise concernée pour rendre cette mesure effective et en informer les usagers.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de VERDUN,
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de VERDUN,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques, C.A. du Grand VERDUN,
 - Monsieur le Directeur de SITA DECTRA,
 - Monsieur le Directeur Société BUS EST,
 - Monsieur le Responsable, Entreprise EUROVIA de VERDUN,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

C. ANTION

